

Département  
du Bas-Rhin

**Commune de MOMMENHEIM**

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

**3. Bacs à fleurs : fixation du prix de cession**

Dans le cadre du déménagement des biens entreposés dans le bâtiment sis 30 rue de la République à Mommenheim voué à être démolie, le Maire informe les élus de l'important surplus de bacs à fleurs dont la Commune ne se sert plus. Il y en a 37 usagés et 2 neufs.

Il précise que des demandes ont été faites par des habitants pour racheter ces bacs à fleurs.

En conséquence, il est demandé aux élus de bien vouloir autoriser la mise en vente des bacs à fleurs.

Le Maire précise : - la valeur d'origine de ce bien → 64,18 € TTC l'unité  
- son numéro d'inventaire → FLE-1998-001-BACS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **AUTORISE** la mise en vente au maximum de 10 bacs à fleurs usagés,
- ▶ **FIXE** le montant de la vente à **20 €** pour un bac à fleurs usagé,
- ▶ **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au chapitre 77 (Produits exceptionnels), article 7788 (Produits exceptionnels divers).

*(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION : Ammann J.)*

Acte rendu exécutoire  
après transmission en S/Préfecture  
Le 15 juin 2009  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

### Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

#### **4. Cession gratuite d'une tondeuse à l'Union Sportive de Mommenheim**

Dans le cadre du déménagement des biens entreposés dans le bâtiment sis 30 rue de la République à Mommenheim voué à être démolie, le Maire informe les élus de la demande de l'Union Sportive de Mommenheim concernant la récupération d'une tondeuse de type SABO JOHN DEERE.

Le Maire propose de céder gratuitement ce matériel à l'association.

Il précise : - la valeur d'origine de ce bien → 1 655,99 € TTC  
- son numéro d'inventaire → n° MAT.-2002-007-TONDEUSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** la cession gratuite de la tondeuse de type SABO JOHN DEERE à l'Union Sportive de Mommenheim.

*(approuvé à l'UNANIMITÉ)*

Acte rendu exécutoire  
après transmission en S/Préfecture  
Le 15 juin 2009  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Département  
du Bas-Rhin

**Commune de MOMMENHEIM**

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

**5. Demande de subvention de l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France**

Le Maire informe les élus de la demande de subvention faite par l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France en date du 17 avril 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de **50 €** à l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France,
- ▶ **DECIDE** d'inscrire cette somme de 50 € à l'article 6574 du budget primitif principal.

*(approuvé à l'UNANIMITÉ)*

Acte rendu exécutoire  
après transmission en S/Préfecture  
Le 15 juin 2009  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

**6. Location du logement de l'école maternelle sise 13 rue des Juifs à Mommenheim**

Le Maire rappelle aux élus que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008 le logement de l'école maternelle n'est plus loué.

Il informe les élus qu'une annonce a été diffusée dans les tableaux d'affichage de la Commune et qu'il a reçu plusieurs demandes de location.

*VU* l'inoccupation du logement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008,

*VU* la demande de logement présentée par M. Alexandre WIEDEMANN et Mlle Aurore GENTNER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** de donner en location à M. Alexandre WIEDEMANN et Mlle Aurore GENTNER le logement de l'école maternelle sise 13 rue des Juifs à 67670 MOMMENHEIM à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009,
- ▶ **FIXE** le loyer mensuel hors charge à la somme de 386,21 € à compter de cette date,
- ▶ **FIXE** le montant de la caution à 1 mois de loyer hors charge soit 386,21 €,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location du logement sis 13 rue des Juifs à Mommenheim.

*(approuvé à l'UNANIMITÉ)*

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

**7. Création d'un poste d'Adjoint Administratif en remplacement d'un agent en congé de maternité**

Le Conseil Municipal,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le remplacement à prévoir de Mlle Pascale DIEBOLT - adjoint administratif - pour congé de maternité à compter du mois d'octobre 2009,

**Considérant** la déclaration de vacance de poste enregistrée sous la référence 3381 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin,

- ▶ **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Administratif contractuel à compter du 15 septembre 2009 jusqu'au 30 novembre 2010,
- ▶ **FIXE** la rémunération de cet emploi à l'indice brut 297 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de son grade.

*(approuvé à l'UNANIMITÉ)*

Département  
du Bas-Rhin

**Commune de MOMMENHEIM**

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme  
HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme  
LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme  
MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

**8. Création de poste pour l'été 2009 : agent des services techniques**

Le Conseil Municipal,

**VU** le statut de la fonction publique territoriale,  
**VU** les périodes de congés posées par les agents municipaux,  
**VU** les charges de travail de l'été notamment en matière d'arrosage,

► **DECIDE** de créer un poste d'agent des services techniques à temps complet, non titulaire, pour la période du lundi 22 juin 2009 au lundi 31 août 2009 dont la rémunération est basée sur l'indice brut 297 de la fonction publique territoriale.

*(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION : Kuhn J.)*

Acte rendu exécutoire  
après transmission en S/Préfecture  
Le 15 juin 2009  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 09 juin 2009**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée: Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider)

**10. Aménagement de la rue de la Gare à Mommenheim : acceptation du fonds de concours versé par la Communauté de Communes de la Région de Brumath**

Le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2004, la Commune a approuvé le projet d'aménagement de la gare et de ses abords.

Les travaux consistaient à :

- aménager la rue de la Gare depuis la rue du Général Leclerc,
- créer des places de stationnement dans l'emprise SNCF inscrites au programme de modernisation des gares du Conseil Régional d'Alsace,
- aménager une rue en prolongement de la rue de la Gare pour desservir les habitations,
- réaliser un aménagement « cycles » dans le périmètre SNCF.

La Commune de Mommenheim a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

La part à la charge de la Communauté de Communes de la Région de Brumath dans le cadre de ses compétences, correspond à l'aménagement de la rue de la Gare, de l'arrêt de bus, la moitié de l'éclairage public et les honoraires s'y rapportant, soit un montant total de 229 828,56 € HT.

Pour les travaux revenant normalement à la Communauté de Communes de la Région de Brumath, des subventions à hauteur de 49 889,59 € ont été versées par le Conseil Général directement à la Commune de Mommenheim et viennent par conséquent en déduction des frais à la charge de l'EPCI.

Le solde du coût des travaux relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Brumath s'élève à 179 938,96 €.

Le Maire informe les élus que par délibération du 28 mai 2009, le Conseil de Communauté a décidé de verser cette somme à la Commune au titre du remboursement des frais engagés pour l'aménagement de la rue de la Gare.

Le Maire rappelle qu'un fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes du Conseil de Communauté et du Conseil Municipal concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **ACCEPTE** de recevoir de la Communauté de Communes de la Région de Brumath le versement de la somme de 179 938,96 € au titre du remboursement des frais engagés pour l'aménagement de la rue de la Gare.

► **DECIDE** d'inscrire cette somme de 179 938,96 € à l'article 1325 du budget primitif principal.

*(approuvé par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Lausecker G., Fleck A.)*

Acte rendu exécutoire  
après transmission en S/Préfecture  
Le 15 juin 2009  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,